



Fonds cantonal formation professionnelle  
Kantonaler Berufsbildungsfonds

# RAPPORT DE GESTION

2021

FCFP-KBBF



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	Rappel des principales abréviations utilisées	4
<b>2.</b>	Avant-propos de l'administrateur	5
<b>3.</b>	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
<b>4.</b>	Activités du Fonds en 2021	7-8
<b>5.</b>	Informatique	9
<b>6.</b>	Comptes 2021	10-13
<b>7.</b>	Budget 2022	14-16
<b>8.</b>	Statistiques	17-18
<b>9.</b>	Conclusion et réflexion	19
<b>10.</b>	Rapport de l'organe de contrôle	20
<b>11.</b>	Secrétariat	21

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

<b>CAF</b>	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
<b>CAFIB</b>	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
<b>CIE 1</b>	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
<b>CIE 2</b>	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
<b>CIE 3</b>	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
<b>CSFP</b>	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
<b>CIVAF</b>	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
<b>EP</b>	<i>Ecole professionnelle</i>
<b>EPIC</b>	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
<b>FCFP</b>	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
<b>FFPC</b>	<i>Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue</i>
<b>FINCIE</b>	<i>Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE</i>
<b>OCAI</b>	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
<b>PQ</b>	<i>Procédures de qualification</i>
<b>SEFRI</b>	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
<b>SFOP</b>	<i>Service de la formation professionnelle</i>
<b>SICT</b>	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

## 2. AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR

### **Une année avec un retour – presque - à la normale**

Si 2020 a été une année très compliquée avec le COVID avec l'annulation d'un certain nombre de cours interentreprises, 2021 a été marquée par un retour à la normal.

### **Une étude pour y voir un peu plus claire**

Avec un exercice déficitaire en 2020 et des perspectives de pertes pour les années avenir, la Commission de gestion a pris la problématique sereinement en demandant à l'administrateur de mettre sur pied une étude afin de pouvoir anticiper sur les exercices futurs du FCFP. En se basant sur les données depuis la création du fonds en 2006, ainsi que sur les projections des effectifs du Service de l'enseignement, il en ressort que la situation est moins catastrophique que prévue et il n'y a pas encore d'urgence. Ces résultats déficitaires permettront dans un premier temps de réguler la réserve excédentaire en relation avec la loi et le règlement du FCFP. Néanmoins, il faut rester attentif à ce que le FCFP puisse toujours disposer de liquidités suffisantes, les remboursements des prestataires se faisant sur deux/trois exercices en même temps avec les demandes d'acomptes.

### **Avec la venue de l'Association Valaisanne des entrepreneurs**

A la création du FCFP en 2006, l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE) avait refusé d'adhérer au fonds cantonal, disposant d'un fonds paritaire. 15 ans plus tard, au vu du bon fonctionnement du fonds cantonal, l'AVE a décidé de rejoindre le FCFP. Cette association étant un pilier important de l'économie valaisanne, cela donnera des moyens supplémentaires au fonds cantonal et simplifiera le travail administratif, car dès 2022, toutes les entreprises du canton cotiseront au FCFP.

### **Vers de nouveaux modèles informatiques**

Le FCFP a toujours été à l'écoute de l'évolution des différents changements informatiques permettant d'une part de faciliter son administration et d'autre part surtout celle des entreprises formatrices. A ce sujet, deux plateformes financées par le FCFP, CFE pour les formateurs et e-challenge pour les visites des classes des cycles d'orientation intéressent d'autres cantons. Certains les utilisent ou sont sur les points de les utiliser. Des discussions sont en cours pour déterminer la part de financement à ces plateformes financées par le FCFP et reprises par d'autres entités. En parallèle, les réflexions se poursuivent pour de nouveaux développements.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos secrétaire adjointe, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio

  
Administrateur

## 3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 collaboratrice, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires de CIE ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

## 4. ACTIVITES DU FONDS EN 2021

### 4.1 Commission

#### 4.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

##### *Commission de gestion*

MM. Stève Delasoie, Président, Paul Briggeler, Vice-président, Mmes Eliane Ruffiner Philomène Zufferey, MM. Pierre-Yves Felley, Patrice Cordonier, représentants des associations professionnelles, Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail, Mme Tanja Fux et M. Alain Zumofen, représentants de l'Etat.

##### *Organe de contrôle*

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

#### 4.1.2 Séances

En 2021, la Commission a siégé à 4 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

#### 4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2021, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal) ;
- le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;

- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans ;
- e) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur également de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 13<sup>ème</sup> journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.--.

#### 4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2021, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

##### **a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)**

Quelques **33'698.5** jours de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

L'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.-- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

##### **b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)**

Ce sont **24'708** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

##### **c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)**

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **2'142** jour de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 300.— et Fr. 485.— suivant les métiers. Depuis 2 ans, avec la reprise de la gestion des centres de formation de Monthey et de Chippis par le canton, il ne reste que les apprentis de la Lonza.

#### 4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).



## 5. INFORMATIQUE

Pour rappel, le FCFP en partenariat avec le FFPC a mis sur pied une plateforme dédiée aux prestataires de cours CIE, cette plateforme est utilisée par la quasi-totalité des prestataires à une ou deux exceptions près.

Le FCFP a mis sur pied une plateforme dédiée aux entreprises formatrices du canton pour les déplacements et logements. Cette plateforme a été mise en ligne au début du mois de mai 2021 et remplace les formulaires que les entreprises formatrices doivent remplir actuellement.

Avec ce nouveau système informatique, il y aura dès lors plus de demandes de remboursement « papier » à l'exception de celles ayant trait à des prestations spécifiques comme par exemple les demandes de subventions pour les stands présents au Salon des Métiers.

Le FCFP a financé les adaptations de la plateforme e-challenge en partenariat avec le SFOP et le FVS Group pour le Salon des Métiers 2022 qui a finalement dû être reporté en 2023 suite à la pandémie, nouveautés qui pourront néanmoins être exploitées par les 11 CO lors de la visite des SwissSkills à Berne en septembre 2022.

Fin 2021, l'hébergeur des plateformes du FCFP et de la FFPC a subi une cyberattaque qui n'a heureusement pas paralysé le système. Des discussions ont été entreprises avec la FFPC en vue de remanier à cette problématique.



## 6. COMPTES 2021

Les comptes 2021, acceptés par la Commission en juin 2022, sont présentés ci-après :

### 6.1 Bilan au 31 décembre 2021

#### Bilan

Libellés	Comptes 2021	Comptes 2020
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>		
	<b>8'298'414.61</b>	<b>8'596'178.66</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Compte BCV A 0882.67.60	6'427'122.00	6'451'955.00
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'391.96	522'471.96
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	0.00
AFC / Impôt anticipé	0.00	1'706.25
Actifs de régularisation	848'900.65	1'620'045.45
<b>Total actifs</b>	<b>8'298'414.61</b>	<b>8'596'178.66</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Dettes à court terme</b>	<b>5'127'612.90</b>	<b>4'554'131.25</b>
Passifs de régularisation	5'127'612.90	4'554'131.25
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3'170'801.71</b>	<b>4'042'047.41</b>
Capital	3'170'801.71	4'042'047.41
<b>Total passifs</b>	<b>8'298'414.61</b>	<b>8'596'178.66</b>

## 6.2 Compte de résultat, année 2021

Libellés	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
	CHF	CHF	CHF
<b>Produits CAF et divers</b>	<b>9'000'000.000</b>	<b>9'479'707.75</b>	<b>9'310'850.90</b>
Contributions CAF	9'000'000.00	9'474'647.75	9'310'850.90
Produits divers	0.00	5'060.00	0.00
<b>Déductions sur produits</b>	<b>-152'000.00</b>	<b>-160'935.10</b>	<b>-157'836.05</b>
Frais de perception des CAF	-142'000.00	-150'143.50	-147'022.55
Perte sur débiteurs	10'000.00	-10'791.60	-10'813.50
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8'848'000.00</b>	<b>9'318'772.65</b>	<b>9'153'014.85</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>CHARGES CIE et divers</b>	<b>10'156'000.00</b>	<b>9'911'608.15</b>	<b>9'460'544.10</b>
CIE 1 (EP) 1)	3'100'000.00	2'999'168.00	3'016'033.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	4'800'000.00	4'865'695.00	4'009'022.25
CIE 3 (grande industrie) 3)	700'000.00	633'257.20	675'006.20
Article 32	2'000.00	3'000.00	500.00
Frais logements apprentis	50'000.00	33'598.90	47'884.50
Frais déplacements apprentis	10'000.00	5'450.00	6'233.00
Organisateurs CIE	310'000.00	306'325.00	307'410.00
Formateurs	80'000.00	148'972.80	198'058.40

Libellés	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
Guides méthodiques	50'000.00	30'644.45	34'778.75
Participation équipement de formation	200'000.00	18'384.95	539'159.45
Frais d'examen EFA	500'000.00	612'139.85	487'438.85
Actions de promotions (Salon des Métiers / Divers)	150'000.00	50'000.00	129'519.70
Cotisations aux autres associations	9'500.00	7'200.00	9'500.00
Cotisations au FCFA	194'500.00	197'772.00	0.00
<b>Charges de personnel</b>	<b>7'000.00</b>	<b>7'178.25</b>	<b>4'889.70</b>
Indemnités Commission de gestion	5'000.00	4'372.40	3'887.50
Charges sociales	0.00	300.05	0.00
Frais Commission de gestion	2'000.00	2'505.80	1'002.20
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>195'12800</b>	<b>241'193.95</b>	<b>190'349.70</b>
Autres frais secrétariat	5'000.00	2'151.10	107.30
Indemnités secrétariat	176'628.00	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Frais informatique	10'000.00	59'414.85	10'614.40
Publicité	500.00	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10'358'128.00</b>	<b>10'159'980.35</b>	<b>9'655'783.50</b>
<b>Résultat d'exploitation I</b>	<b>-1'523'628.00</b>	<b>-841'207.70</b>	<b>-502'768.65</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-13'500.00</b>	<b>-11'058.35</b>	<b>-14'556.07</b>
Produits financiers	1'500.00	0.00	1'363.96
Frais bancaires	-15'000.00	-11'058.35	-15'920.03

Libellés	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020
<b>Résultats accessoires d'exploitation II</b>	<b>-1'523'628.00</b>	<b>-852'266.05</b>	<b>-517'324.72</b>
Actions spéciales (SwissSkills)	-50'000.00	-18'979.65	-41'588.20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1'573'628.00</b>	<b>-871'245.70</b>	<b>-558'912.92</b>

## Commentaire :

L'exercice clôture avec une perte de **Fr. 871'245.70**

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : stabilité comparé à 2020, même avec une légère baisse ;
- 2) CIE 2 : retour à la normale comparé à 2019 avec un montant quasi similaire, les effets de la pandémie se faisant moins sentir ;
- 3) CIE 3 : stabilité des dépenses ;
- 4) Cours pour formateurs : poursuite de la baisse importante des coûts liée à la nouvelle plateforme ;
- 5) Participation équipements de formation : finalement beaucoup moins de dépenses que prévu au budget.
- 6) Frais bancaires : ont continué de diminuer comparé à 2020 avec les intérêts négatifs et cela devrait se poursuivre suite aux mesures qui ont été prises.
- 7) Contribution FCFCA : pour la première fois, du au lancement de la loi sur la formation continue des adultes, le FCFP a financé la part patronale de cette contribution à hauteur de **Fr. 197'772.—**
- 8) Actions spéciales : beaucoup moins qu'en 2020.

Pour la 7<sup>ème</sup> fois depuis sa mise en place en 2006, le FCFP boucle sur une perte.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2021 à **Fr. 3'170'801.70**.

## 7. BUDGET 2022

Libellés	Comptes 2021	Budget 2022
	CHF	CHF
<b>Produits CAF et divers</b>	<b>9'479'707.75</b>	<b>10'450'000.00</b>
Contributions CAF	9'474'647.75	10'450'000.00
Produits divers	5'060.00	0.00
<b>Déduction sur produits</b>	<b>-160'935.10</b>	<b>-190'000.00</b>
Frais de perception des CAF	-150'143.50	-178'000.00
Perte sur débiteurs	-10'791.60	-12'000.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9'318'772.65</b>	<b>10'260'000.00</b>
	CHF	CHF
<b>CHARGES CIE ET DIVERS</b>	<b>9'911'608.15</b>	<b>10'627'000.00</b>
CIE 1 (EP)	2'999'168.00	3'200'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	4'865'695.00	4'900'000.00
CIE 3 (grande industrie)	633'257.20	650'000.00
Article 32	3'000.00	3'000.00
Frais logements apprentis	33'598.90	35'000.00
Frais déplacements apprentis	5'450.00	7'000.00
Organisateurs CIE	306'325.00	340'000.00
Cours pour formateurs	148'972.80	150'000.00

Libellés	Comptes 2021	Budget 2022
Guides méthodiques	30'644.45	35'000.00
Participation équipements de formation	18'384.95	400'000.00
Frais d'examens EFA	612'139.85	600'000.00
Actions de promotion (Salon des Métiers/ divers)	50'000.00	100'000.00
Cotisations aux autres associations	7'200.00	7'200.00
Participation financement fonds FCFA	197'772.00	200'000.00
<b>Charges de personnel</b>	<b>7'178.25</b>	<b>8'500.00</b>
Indemnités	4372.40	5'000.00
Charges sociales	300.05	500.00
Frais Commission de gestion	2'505.80	3'000.00
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>241'193.95</b>	<b>222'128.00</b>
Autres frais secrétariat	2'151.10	2'500.00
Indemnités secrétariat	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Frais informatique	59'414.85	40'000.00
Publicité	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10'159'980.35</b>	<b>10'857'828.00</b>
<b>Résultat d'exploitation I</b>	<b>-841'207.70</b>	<b>-597'828.00</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-11'058.35</b>	<b>-15'000.00</b>
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	-11'058.35	-15'000.00
<b>Résultats accessoires d'exploitation</b>	<b>-852'266.05</b>	<b>61.00</b>
Actions spéciales (SwissSkills)	-18'979.650	-50'000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-871'245.70</b>	<b>-49'939.00</b>

## Commentaire :

Le budget 2022 se base essentiellement sur les comptes 2021 avec comme principale nouveauté l'adhésion de l'AVE au FCFP avec un apport d'entrées supplémentaires d'environ **Fr. 570'000.—**. Avec l'arrivée des entrepreneurs, toute l'économie valaisanne contribue dès lors au FCFP.

Qui plus est la Commission de gestion a proposé au Conseil d'Etat d'augmenter le taux en le montant au maximum autorisé par la loi, soit 1 ‰, ce qui fait des recettes supplémentaires à disposition.

Les frais relatifs aux équipements de formation devraient en revanche augmenter selon les informations reçues par le canton, avec notamment les nouveaux ateliers de la technique du bâtiment.

Les coûts pour les cours destinés aux nouveaux formateurs devraient continuer de baisser encore légèrement, le retard étant en train d'être gentiment comblé.

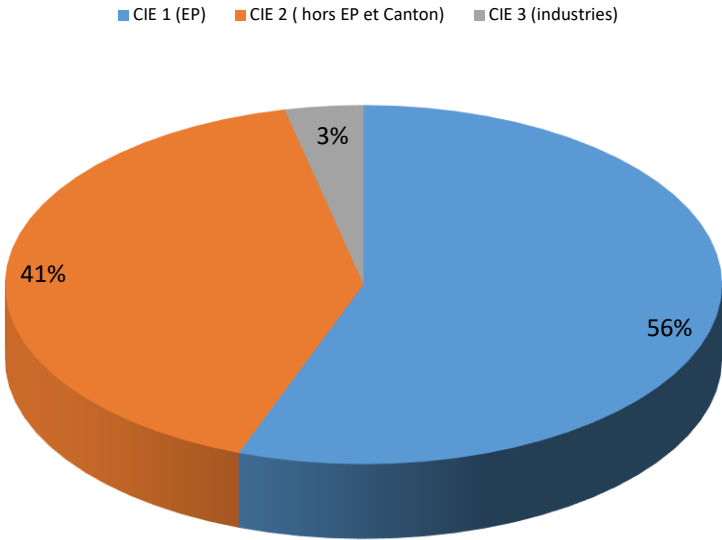
Même avec l'augmentation du taux et l'apport financier supplémentaire de l'AVE, le FCFP va continuer sur un exercice déficitaire. Pour cette raison, la Commission de gestion a demandé à l'Administrateur de produire une étude prévisionnelle afin d'avoir une vision plus claire de l'évolution des exercices futurs du FCFP. Selon cette étude, le FCFP pourrait continuer de fonctionner de la sorte pendant 3-4 ans. Il devrait ensuite soit demander au parlement une modification de la loi avec un rehaussement du taux de contribution ou soit diminuer les prestations. La Commission de gestion penche plutôt sur la première option et des démarches vont être entreprises avec les associations professionnelles et les parlementaires fin 2022/début 2023.

Le budget 2022 a été avalisé en séance du 15 juin 2022 par la Commission de gestion du FCFP.

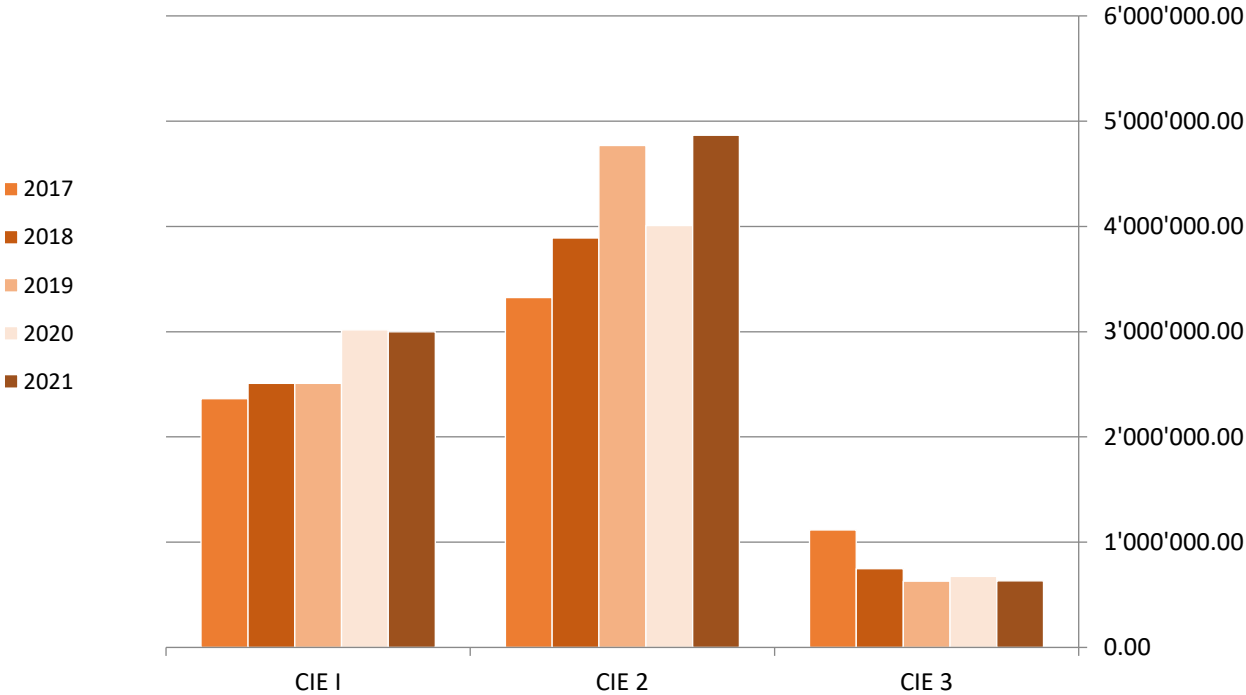


**8. STATISTIQUES**

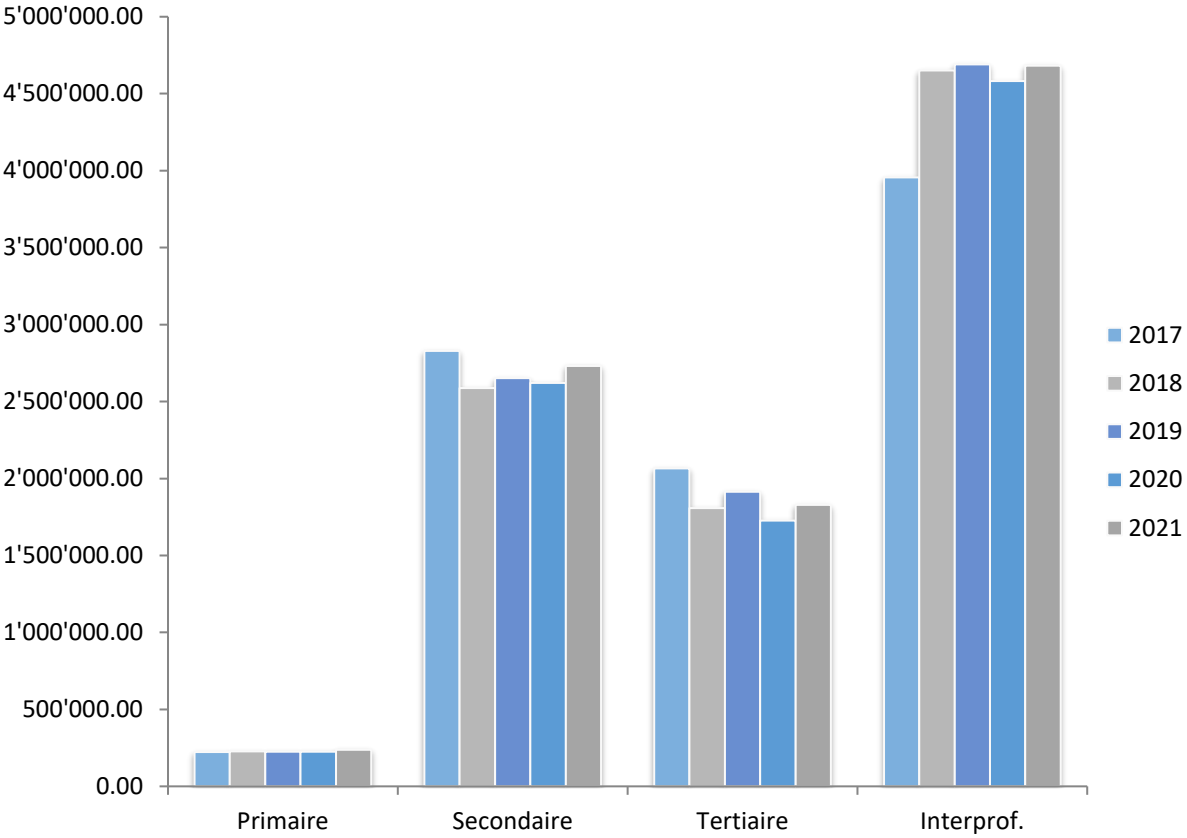
**Répartition des jours de cours CIE dans les différents secteurs**



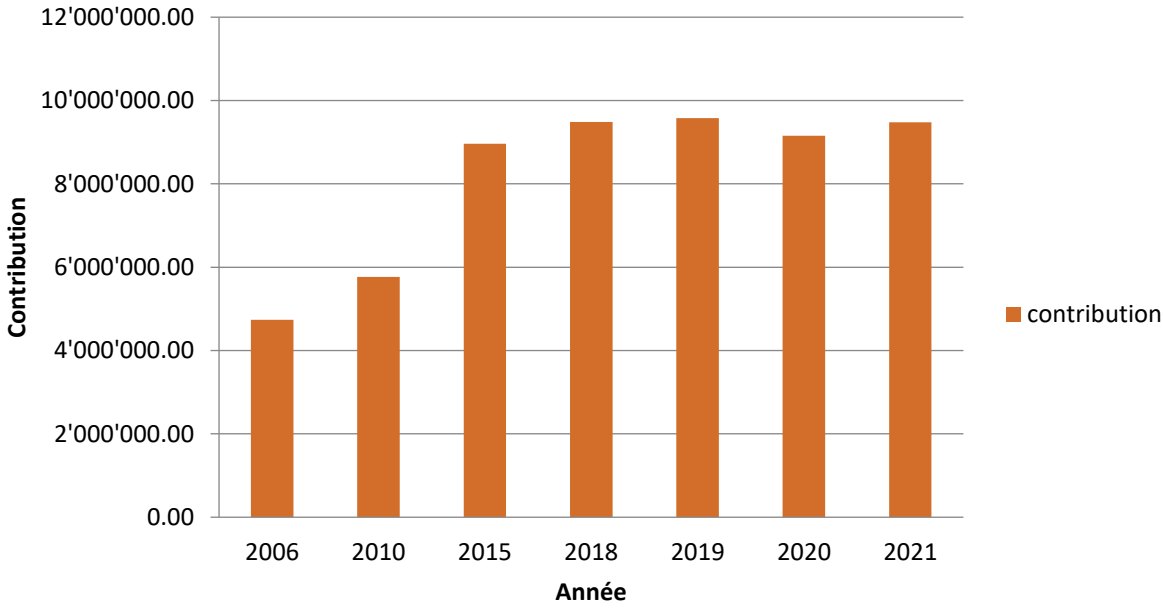
**Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises**



**Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal**



**Evolution des contributions versées au Fonds cantonal**



## 9. CONCLUSION ET REFLEXION

Le FCFP termine comme prévu sur un 7<sup>ème</sup> exercice déficitaire, et pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive. Pour remédier à cette tendance, la commission de gestion a pris un certain nombre de mesures avec notamment l'augmentation du taux ou l'élaboration d'une étude. Elément positif supplémentaire : l'adhésion de l'AVE qui diminuera la perte.

Certes la situation financière sera compliquée dans les prochaines années, mais cela démontre aussi l'utilité d'un tel fonds pour les entreprises formatrices et l'économie en général. En 2006, pas tous les secteurs économiques étaient convaincus de l'utilité d'un tel fonds. 16 ans plus tard les avis sont unanimes sur sa nécessité. Preuve en est avec la venue de l'AVE. Aujourd'hui, le FCFP ne se contente pas seulement de soutenir les entreprises formatrices avec le remboursement des cours interentreprises, il offre une palette large de prestations allant du soutien aux associations professionnelles disposant d'un stand au Salon des Métiers ou du financement des campagnes de promotion des différents métiers, en passant par le remboursement d'une partie des frais d'équipements des ateliers écoles.

Certes ces prestations découlent d'un besoin de la part des entreprises formatrices et des associations professionnelles, mais la Commission de gestion a su innover. Le FCFP – et c'est une bonne chose – est un peu victime de son succès.

La Commission de gestion est cependant convaincue que vu la situation actuelle au niveau de l'apprentissage (baisse du nombre d'apprentis, diminution de l'attrait de certaines professions, mauvaise image de l'apprentissage par certains parents, manque de main d'œuvre dans notre économie, ...), l'assainissement de la situation financière programmée du FCFP ne peut passer par une diminution des prestations. Qui plus est avec la tendance de l'augmentation du nombre de jours de cours interentreprises ou la numérisation de la formation, il y aura des coûts supplémentaires pour les entreprises formatrices que le FCFP se doit de continuer de prendre en charge, du moins en partie. Les défis dans la formation professionnelle ne vont pas manquer ces prochaines années et cela serait une erreur de diminuer le soutien du FCFP alors que les entreprises formatrices en auront le plus besoin.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, par sa Cheffe de Service, Mme Tanja Fux, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

## 10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de charges de CHF 871'245.70 sur un total de produits de CHF 9'318'772.65. Le total du bilan au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 8'298'414.61 avec un capital/réserves de CHF 3'170'801.71 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Nous relevons par ailleurs que :

- a) **l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que "En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices." Au 31 décembre 2021, après 6 ans de réserves largement excédentaires, celles-ci se normalisent. Dite réserve est ramenée à 33% des contributions versées en 2021, puis devrait se réduire encore avec les perspectives budgétaires 2022.**
- b) **l'art.1 § 8 Perceptions des contributions et transfert au fonds cantonal du Règlement d'exécution de la loi sur le FCFP stipule que "Si les ressources financières l'exigent et en vue de rembourser plus rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices, la commission de gestion peut décider de demander à l'administration du fonds cantonal de facturer un acompte (au maximum 30%) au mois de mars, sur la base des données salariales transmises l'année précédente au fonds cantonal pour la famille, des contributions à ces mêmes organismes cités dans l'art.1 § 6. La facture finale, déduction faite de l'acompte, sera adressée au mois d'août." Par analogie au point a) ci-dessus relatif aux excédents du fonds, les ressources financières n'exigent plus l'application de l'art.1 § 8 précité.**

Aussi nous relevons que le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle a chaque année clôturé depuis 2019 par des excédents de charges totalisant CHF 1'753'087.60 au 31.12.2021. Si les comptes présentent encore un excédent de fonds de CHF 3'170'801.71 au 31 décembre 2021, au sens de l'art. 18 § 2, les pertes budgétées pour les années à venir vont sensiblement réduire la réserve, obligeant ainsi la Commission de gestion à prendre les mesures qui s'imposent.

Lors de notre contrôle, à l'exception des réserves présentées au paragraphe précédent lettres a) et b), nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de charges 2021 ne sont pas conformes à la loi.

  
Philippe Roduit  
Expert réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable

  
Céline Roduit  
Expert réviseur agréée ASR

Fully, le 30 juin 2022  
PHR/cr-jac

## 11. SECRETARIAT

### COORDONNEES :

**FCFP**  
**FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE**

Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

**T :** 027/327 51 05

**F :** 027/327 51 80

**M :** [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)



### CONTACTS :

**David Valterio**

Administrateur

**T :** +41(0)27/327 51 05

**M :** [dvalterio@fcfp-kbbf.ch](mailto:dvalterio@fcfp-kbbf.ch)

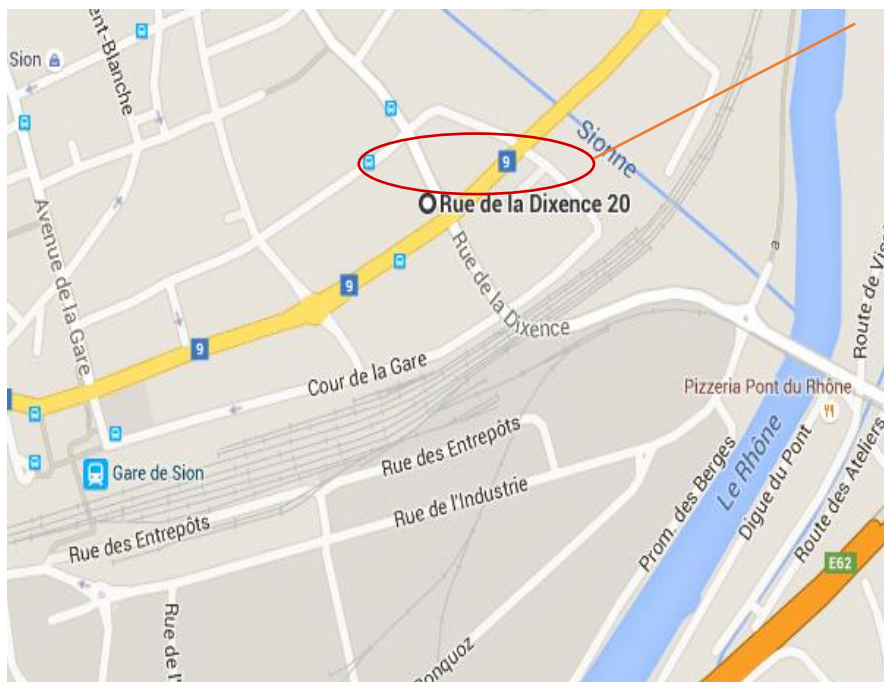
**Laure Moos**

secrétaire adjointe

**T :** +41(0)27/327 51 05

**M :** [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)

### PLAN DE SITUATION :



**FCFP**

c/o Bureau des Métiers

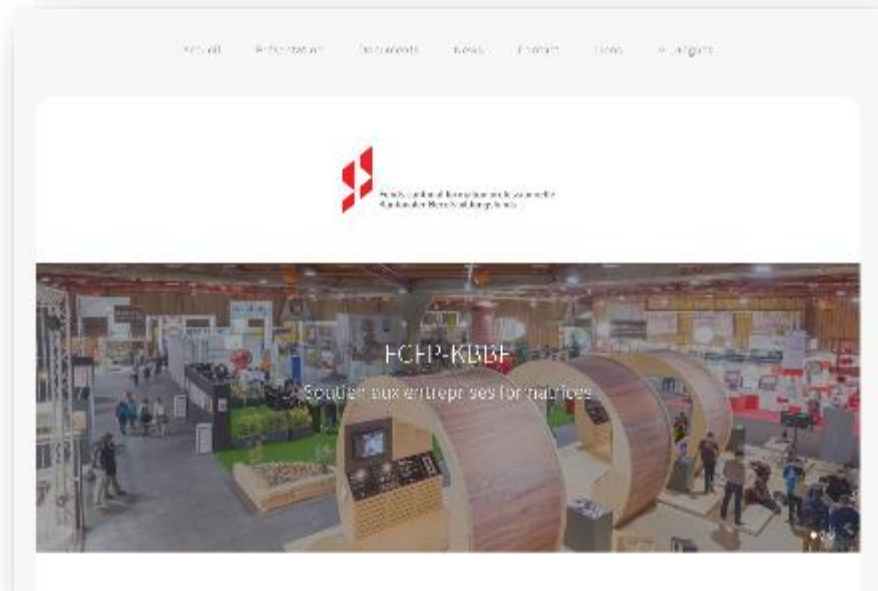
Rue de la Dixence 20

Case Postale

1951 Sion

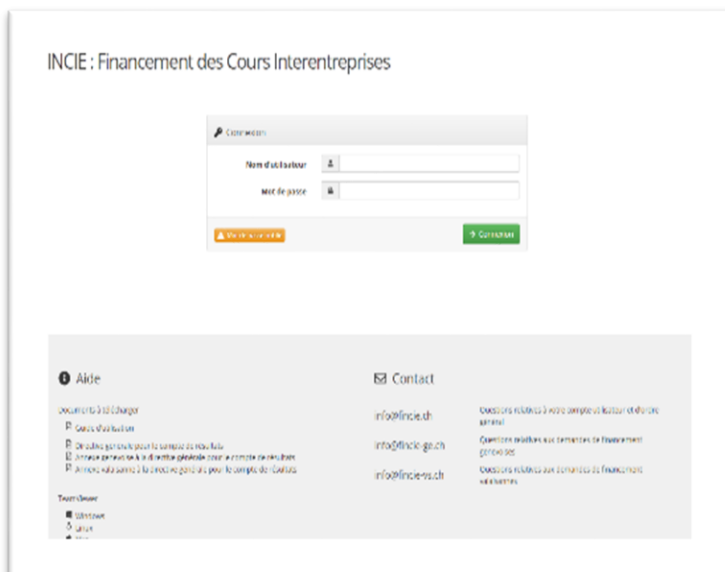
## N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF.CH](https://www.fcfp-kbbf.ch)

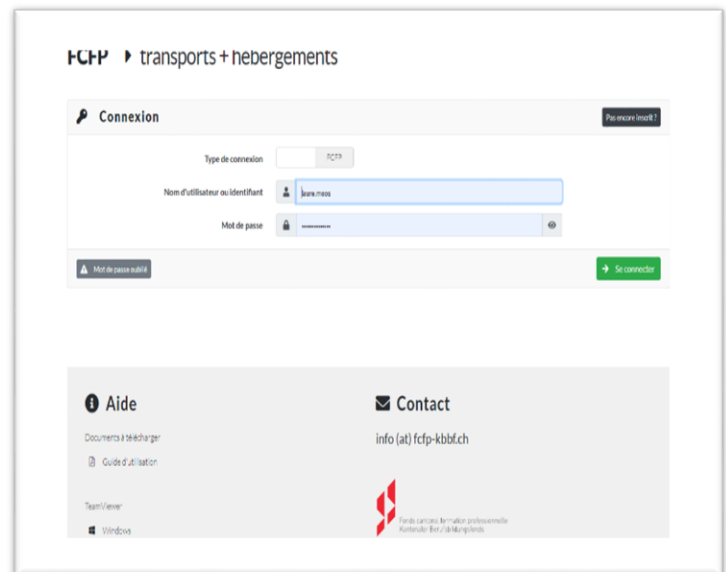


## ET LES PLATEFORMES FINCIE ET FINCIE TRANSPORTS

[HTTPS://WWW.FINCIE.CH](https://www.fincie.ch)



[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF-FORM.CH](https://www.fcfp-kbbf-form.ch)





# F C F P - K B B F

**FONDS CANTONAL  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
KANTONALER  
BERUFSBILDUNGSFONDS**  
RUE DE LA DIXENCE 20  
CASE POSTALE  
1951 SION

**T :** 027/327 51 05  
**F :** 027/327 51 80  
**M :** [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)